

lonne devant laquelle saint Marcel reçut la palme du martyr (1).

Que de fois aussi la Société, descendant dans les couches inférieures du sol, n'est-elle pas allé troubler le silence des tombes et demander à plus d'un mort les secrets qu'ils gardaient ? Et ici, Messieurs, laissez moi vous dire que parmi ces fouilleurs avides de savoir, on vit, le plus souvent, le magistrat et le savant que nous avons le bonheur de voir, aujourd'hui, sur ce fauteuil, dirigeant si habilement nos travaux (2). Alors, Messieurs, il était à la tête du difficile et grand Parquet de Chalon. Sa main de fer était gantée de velours, et on parle encore, avec reconnaissance, de sa fermeté vigilante mais toujours tempérée par une extrême bienveillance.

Oui, monsieur le Président, vous étiez le plus intrépide de ces chercheurs. Peut-être alors, — et je vous le dis tout bas, — un article du Code pénal, de ce code que vous saviez si bien appliquer à ceux qui l'oubliaient, vous défendait peut-être ces violations de sépultures ; mais la science vous a absous ; vous lui avez présenté un si beau livre, qu'elle n'a pu que vous pardonner. Vous avez révélé et décrit un lieu presque inconnu ; vous avez remué, fouillé, bouleversé de fond en comble, tout ce grand monticule appelé le camp de Chassey. Vous nous avez montré, tour à tour, les nombreuses et diverses générations superposées dans ces lieux solitaires, — vous avez dit leurs origines, leurs habitudes ; vous avez exhibé les monu-

---

(1)... ad atrium divi Hamonis ubi *effigies olo vitrea* celso columna, adorabatur collocata fastigio, perducitur. (Actes du martyr de saint Marcel),

(2) M. Flouest, avocat général à la Cour de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.